

DEC170033IN2P3

Décision portant nomination de M. Claude Colledani aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Claude Colledani, ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet le domaine IAO-CAO électronique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Claude Colledani demeure affecté à l'institut de pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC – UMR7178).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, M. Claude Colledani percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 09/02/2017

Le président
Alain Fuchs